



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Félix-d'Otis

Guide d'accueil
des nouveaux
résidents

Bienvenue à Saint-Félix-d'Otis !

L'hôtel de ville est situé au 455 rue Principale.

Téléphone : 418 544-5543

Courriel : municipalite@st-felix-dotis.qc.ca

Site web : www.saint-felix-dotis.qc.ca

Téléphone d'urgence : 418 718-5543



Suivez l'actualité sur notre page Facebook !

facebook.com/saintfelixdotis

Cette trousse présente les informations importantes qui concernent la vie citoyenne.





Introduction

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis fait partie de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui regroupe treize municipalités sur un vaste territoire de 43 000 km² bordé de forêts, de lacs, de montagnes et du fjord du Saguenay, l'un des plus longs fjord au monde.

Saint-Félix-d'Otis se démarque avec ses 189 lacs dispersés sur un territoire de 235 km². La population de 1074 citoyens passe à 3000 personnes durant l'été lorsque les villégiateurs arrivent pour leur séjour estival. À vingt minutes de Saguenay, la municipalité se retrouve entre nature et ville, pour le plus grand confort des citoyens qui y vivent..

Généralités

- **Notre Gentilé** : Otissienne et Otissien
- Pôle touristique de la **MRC du Fjord-du-Saguenay**
- **Région administrative** : Saguenay-Lac-Saint-Jean

Communications

L'Otissien

L'Otissien est le journal municipal publié mensuellement. C'est l'outil de communication qui résume les plus récentes nouvelles du conseil municipal, les informations pratiques, les activités à venir et autres informations pertinentes pour les citoyens et citoyennes de Saint-Félix-d'Otis. Il est possible de lire la version numérique sur le site web municipal au st-felix-dotis.qc.ca/communication/ ou de vous procurer la version imprimée dans divers points de dépôts à travers la municipalité.

Page Facebook

Vous êtes invités à suivre les nouvelles quotidiennes et avis sur la page Facebook de la municipalité : www.facebook.com/saintfelixdotis

Système d'alerte et de notifications de masse CITAM

La Municipalité de Saint-Félix-d'Otis utilise ce système pour rejoindre rapidement et efficacement les citoyens, les commerçants et les entreprises. Les alertes et communications sont paramétrables. Ainsi, vous pourrez choisir les alertes et notifications que vous souhaitez recevoir, selon vos préférences. Vous pourrez également choisir la façon dont vous souhaitez recevoir les notifications : téléphone, mobile, SMS ou courriel.

Pour vous inscrire : st-felix-dotis.qc.ca/securite-publique-et-incendie/



Confirmation de vos coordonnées

Pour compléter nos dossiers, nous avons besoin de vos coordonnées suite à l'acquisition de votre nouvelle résidence :

- Prénom(s), Nom(s) :
- Adresse de correspondance :
- No de téléphone principal / cellulaire :
- Courriel :
- Résidence permanente
- ou
- Résidence secondaire

Merci d'envoyer ces informations à : municipalite@st-felix-dotis.qc.ca

ou en personne au bureau de l'hôtel de ville. Notez que ces informations seront traitées en conformité de la loi 25 sur la protection des données personnelles.



Crédit photo : Denis Otis

Taxes municipales

C'est en début d'année que les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation reçoivent leur compte de taxes municipales. Chaque contribuable a la responsabilité de s'assurer d'avoir bien reçu son compte de taxes, qui est acheminé par la poste ou en ligne si le dossier est inscrit sur la plateforme *Accescité*.

Lien d'inscription pour le compte en ligne :
<https://mon.accescite.net/94225/fr-ca/Home>

Méthodes de paiement acceptées:

- En personne au bureau de la municipalité (débit, argent comptant ou chèque)
- Par chèques envoyés par la poste
- Via votre institution financière: choisir municipalité de St-Félix-d'Otis dans les fournisseurs normalisés et utiliser votre # de matricule comme référence (sans le « F »).



3 VERSEMENTS DE TAXES :

1^{er} mars

1^{er} mai

1^{er} juillet

Séances du Conseil municipal



Les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu **le premier lundi du mois à 19 h au chalet des loisirs**, situé au 494 rue Principale. Elles sont également diffusées en direct sur la page Facebook de la municipalité, et les procès-verbaux sont déposés sur le site Internet de la municipalité pour consultation.

Les séances sont publiques; tous les citoyens peuvent donc y assister et même s'exprimer pendant la période de questions.



CALENDRIER DES SÉANCES : <https://st-felix-dotis.qc.ca/calendrier-des-seances/>

Collecte des matières résiduelles



HORAIRE

Le **calendrier détaillé des collectes est disponible en ligne** sur le site de la municipalité ou sur celui de la MRC du Fjord-du-Saguenay, où il est possible de l'ajouter directement au calendrier de votre téléphone.

<https://mrc-fjord.qc.ca/services/environnement/calendrier-de-collecte/>

L'**écocentre** est situé au 132 chemin du lac-Brébeuf.

L'horaire d'ouverture est le suivant: samedi et dimanche de 8 h à 16 h 30

Vous devez obligatoirement trier vos résidus avant de vous présenter à l'écocentre. La page suivante détaille les matières acceptées et refusées.

Deux fois par année, une **collecte des encombrants** est effectuée à Saint-Félix-d'Otis. Surveillez le journal « L'Otissien » ou les réseaux sociaux municipaux pour connaître les dates et détails de ces collectes. L'inscription pour la collecte doit être fait à l'avance sur le site de la MRC.

Où se procurer les bacs?

- **Bac vert** : C'est votre propriété, vous pouvez en acheter un à la quincaillerie de votre choix.
- **Bac bleu** pour le recyclage : Veuillez en faire la demande à la municipalité.
- **Bac brun** pour le composte : Veuillez en faire la demande à la municipalité.

Écocentre de Saint-Félix-d'Otis



Accepté ✓

-  Peinture
-  Résidus de construction
-  Bois non traité, non peint, non teint
-  Résidus verts
-  Métal
-  Piles usées
-  Huile
-  Propane
-  Bardeaux d'asphalte
-  Matériel informatique et électronique
-  Pneus SANS jante
-  Appareils réfrigérants
-  Fluorescents et ampoules fluocompactes
-  Brique, béton, céramique
-  Encombrants et matériaux en bon état



Refusé ✗

-  Cendres de foyer
-  Terre contaminée
-  Ordures ménagères
-  Médicaments et seringues
-  Batterie d'auto
-  Plantes envahissantes toxiques
-  Animaux morts
-  Munitions et armes à feu

Demande de permis et urbanisme

VOUS AVEZ BESOIN
D'UN PERMIS POUR, par exemple :

- Installation d'une piscine
- Déboisement
- Travaux extérieurs
- Construction d'un garage, d'une remise
- Travaux sur la bande riveraine

Informez-vous auprès du service d'urbanisme avant d'entreprendre un projet de construction / rénovation!

418 544-5543, poste 2204 ou poste 2205

steve.bouchard@st-felix-dotis.qc.ca

jennifer.simard@st-felix-dotis.qc.ca

Consultez la section URBANISME du site web municipal, vous y trouverez les formulaires relatifs aux demandes de permis, les règlements, le plan d'urbanisme, et plus!

<https://st-felix-dotis.qc.ca/urbanisme/>



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

- Les demandes traitées par le CCU concernent les dérogations mineures (aux règlements de zonage ou de lotissement), les demandes étant liées à l'application du règlement en vigueur sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et les demandes relatives à un usage conditionnel.
- **Si, à la suite d'une rencontre avec nos urbanistes, vous devez présenter une demande au CCU, notre équipe vous guidera dans la procédure, le délai et le contenu de votre demande.**
- Les réunions du comité sont planifiées de manière à être coordonnées avec les séances du conseil municipal et ainsi remettre dès que possible une réponse aux requérants sur leur dossier respectif, qu'elle soit favorable ou défavorable. Par la suite, les permis conséquents aux demandes sont délivrés.

Règlements municipaux

SAVIEZ-VOUS QUE...

Bois de chauffage

Les dimensions et l'implantation des remises à bois ainsi que l'empilement de bois à l'extérieur sont règlementées. Contactez préalablement le service d'urbanisme qui vérifiera la conformité de votre projet et émettra les permis nécessaires.

Déneigement

Il est prohibé de disposer de la neige provenant des entrées sur la rue ou en bordure de celle-ci. En plus d'être dangereuse pour les utilisateurs de la route, cela pourrait causer des bris aux équipements de déneigement.

Poules et volatiles

La possession de volaille requière un certificat d'occupation auprès de la municipalité. De plus, un maximum de trois volailles est autorisé pour les résidences de villégiature tandis que six sont autorisées pour les zones à dominance agroforestière

Garages de toile

La présence des garages de toile (communément appelés « abris tempo ») est autorisée sur les terrains du 15 octobre au 15 mai.

Chiens en laisse

Pour la sécurité de tous, il est important de garder nos chiens en laisse lors de promenades dans les lieux publics ou lorsqu'ils sont à l'extérieur sur notre terrain.

Numéro civique

Il est obligatoire et important d'afficher le numéro civique de votre propriété pour qu'il soit facilement identifiable de la rue.

Protection de l'environnement

Avec ses 189 lacs et cours d'eau dispersés sur le territoire, la municipalité de Saint-Félix-d'Otis s'est dotée d'outils encadrant la protection de ces joyaux dans la communauté. Une trousse du riverain est disponible sur le site de la municipalité, et différentes actions de sensibilisation ont lieu tout au long de l'année.

Les associations de propriétaires de chaque lac sont en charge de faire la promotion de ces actions auprès de leurs concitoyens. Un **comité consultatif en environnement** a lieu 2 fois par an, réunissant les responsables de chacune de ces associations avec des représentants municipaux afin de discuter de différentes questions environnementales.

[Pour en savoir plus :](#)

<https://st-felix-dotis.qc.ca/environnement-et-protection-des-cours-deau/>



Associations de riverains

Association des propriétaires du Lac-à-la-Croix

Daniel Gagné
Téléphone : 581 447-3659
dan.gagne28@icloud.com
www.lacalacroix.com

Association des propriétaires riverains du Lac Otis

Nadia Hassan, secrétaire
Téléphone : 819 962-7499
aprlo-lac-otis@outlook.com

Association des propriétaires de chalets du Lac Goth

Michael Milliard
Téléphone : 418 590-0746
Micm_31@hotmail.com

Association des propriétaires de chalets du Lac des Ilets

Johanne Bergeron, présidente
Téléphone : 418 544-7651
johannebergeron1965@gmail.com

Association des propriétaires du Lac Isaïe

François Dubé, président
Téléphone : 418 812-2341

Association des riverains du Lac Rond

Edgar Guindon, président
Téléphone : 418 803-0565

Association des propriétaires de chalets du Lac à la balle

Stéphan Larouche, président
Téléphone : 418 817-2408

Lac Brébeuf

Hélène Tremblay, représentante
Téléphone : 418 820-1352



Vous êtes propriétaire d'animaux domestiques?

Dans l'affirmative, selon la réglementation municipale, le nombre d'animaux de compagnie permis par unité d'habitation est de 3. Cela dit, vous êtes tenus de **communiquer avec la municipalité afin de procédez à l'enregistrement de vos chiens** dans un délai de 30 jours suivants l'acquisition de l'animal OU à partir du jour où l'animal atteint l'âge de 3 mois. Le tarif pour la licence de chien est de 15\$ et est valide pour la durée de vie de l'animal.



Rappelons également que **tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.)** l'empêchant de sortir de ce terrain. Tout aboiement ou hurlement de chiens susceptible de troubler la paix et le repos de toute personne dans la municipalité constitue une nuisance et est prohibé. Tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété autre que celle du propriétaire de l'animal. **Les chiens doivent donc être tenus en laisse lors des promenades dans les rues ou les parcs de la municipalité.** Lorsqu'un chien a mordu une personne, son gardien doit en aviser le service de police le plus tôt possible, et au plus tard dans les 24 heures. La cohabitation entre citoyens et leurs animaux domestiques est une question de respect entre tous!

Ressources et organismes locaux

École Saint-Félix

102, chemin du Lac Brébeuf
418 544-4187

saint-felix@csrsaguenay.qc.ca

CPE Le Tournesol

494, rue Principale
418 544-9202

laplace0-5.com

Friperie

445, rue Principale (sous-sol de
l'église)

Horaire disponible sur le groupe FB:

[https://www.facebook.com/groups/
691939662469265](https://www.facebook.com/groups/691939662469265)

Service de garde scolaire

Gina Brassard, responsable
418 544-5543 poste 2208

gina.brassard@st-felix-dotis.qc.ca

FADOQ

Thérèse Fortin, présidente

445 rue Principale
(sous-sol de l'église)
418 306-5728



Cercle des fermières

455, rue Principale
Claudine Bouchard, présidente



L'AGIR

Organisme œuvrant à la réussite
éducative des jeunes du Bas-
Saguenay

agirbassaguenay.com/

Les bénévoles de Saint-Félix

437 rue Principale
418 544-6458

Organismes communautaires

De nombreux organismes œuvrent sur le territoire et répondent aux besoins de la population du Bas-Saguenay. Pour les explorer, voici le lien de deux répertoires les regroupant.

L'AGIR

L'Agir étant lui-même un organisme visant la concertation, il répertorie les organismes utiles à la famille :

<https://agirbassaguenay.com/index.php/site/index/7/2>

CIUSS

Les organismes communautaires en lien avec la santé se retrouvent dans ce répertoire exhaustif.

<https://santesaglac.gouv.qc.ca/partenariats-et-collaborations/organismes-communautaires/#la-baie-bas-saguenay>



Implication citoyenne : les comités



Comité des loisirs

Le comité des loisirs s'occupe d'organiser diverses activités pour animer le chalet des loisirs et ses infrastructures. Place à votre imagination, les possibilités sont grandes pour faire vibrer notre beau village!

Symposium de peinture

S'inscrivant dans le Festival des couleurs du Fjord, le symposium de Saint-Félix fait sa renommée par la qualité des œuvres présentées et son ambiance amicale et chaleureuse. C'est grâce à un comité dévoué et plusieurs bénévoles que cet événement distinctif peut avoir lieu.

Comité de développement

Le comité de développement de Saint-Félix-d'Otis, composé de concitoyens, a pour mission de dynamiser les aspects économiques et sociaux de la communauté en favorisant votre implication.

comite.dev.stfelix@gmail.com

Comité des familles

Chapeauté par la Maison des familles de La Baie, le comité veille à la mise en action de la politique familiale, à l'accueil des nouvelles familles et à l'organisation d'activités pour les familles du milieu.

comitefamillesstfelix@outlook.com



Vous souhaitez vous impliquer?

Les possibilités de s'impliquer dans la communauté otissienne sont nombreuses et variées. Si vous souhaitez vous joindre à l'un des comités actifs ou porter main forte à un organisme du milieu, vous pouvez communiquer avec la municipalité et il nous fera plaisir de faire le lien pour faciliter votre implication.

Votre bibliothèque municipale



La bibliothèque est située dans l'édifice municipal, au 455 rue Principale. L'abonnement est **gratuit** et comporte une foule de services en ligne proposés par le Réseau Biblio du SLSJ.

Pour en savoir plus : reseaubiblioslsj.qc.ca/

Horaire d'ouverture

Tous les mercredis de 14 h à 18 h

Ouvertures spéciales lors d'activités ou événements

Pour joindre la bibliothèque

418 544-5543 poste 2206

Page Facebook : Bibliothèque de St-Félix-d'Otis



Votre bibliothèque offre également un service local de joujouthèque, disponible pendant les heures d'ouverture. Plusieurs activités y sont organisées, comme l'heure du conte pour les petits, des concours locaux, une exposition de photos et des ateliers divers.

Parcs, plein air et sites touristiques

- Halte routière avec débarcadère à bateaux
- Parc intergénérationnel avec modules de mise en forme
- Havre aux ramilles : forêt nourricière
- Sentiers pédestres
- Piste d'hébertisme
- Parc de glissades
- Havre-aux-ramilles : parc nourricier
- Camping municipal
- Site de la Nouvelle-France
- ZEC du lac Brébeuf

Infrastructures sportives

- Patinoire extérieure couverte et éclairée
- Skate parc
- Terrain de pétanque et salon extérieur
- Jeu de shuffleboard
- Terrain de tennis
- Terrain de pickleball
- Aire de jeux pour enfants

Activités de loisirs

- Gymnase d'entraînement
- Cours de zumba
- Cours de yoga
- Bar au chalet des loisirs
- Programmation d'activités annuelles pour les enfants et la famille



Pour information :

Gina Brassard

418 544-5543 poste 2208

gina.brassard@st-felix-dotis.qc.ca



Cartes des attrait et sentiers

Pour avoir au bout des doigts (dans votre téléphone) la carte des sentiers et des attrait de la municipalité, téléchargez l'application ONDAGO





MUNICIPALITÉ DE
Saint-Félix-d'Otis

Téléphone : 418 544-5543

municipalite@st-felix-dotis.qc.ca

www.st-felix-dotis.qc.ca